



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, jeudi 12 octobre 2017

Épidémie de peste à Madagascar

Une épidémie de peste sévit actuellement à Madagascar. A ce jour, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne préconise aucune restriction de voyage ou de commerce avec Madagascar sur la base des informations disponibles.

A Mayotte, l'évolution du phénomène est suivie de près par les services de l'État et les services sanitaires. Les services concernés ont été appelés à la vigilance.

Le Préfet de Mayotte, Frédéric Veau, rappelle les consignes communiquées par l'Agence régionale de santé Océan Indien (ARSOI) à l'attention des voyageurs en partance pour Madagascar.

Les personnes qui envisagent un déplacement à Madagascar ou qui reviennent de cette île, sont invitées à consulter le site internet du ministère des affaires étrangères dans son onglet « Conseils aux voyageurs » (www.diplomatie.gouv.fr) et le site de l'ARS-OI (<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr>). En cas de fièvre après un séjour à Madagascar, contactez le 15 en mentionnant votre voyage.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -

courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte

@Prefet976